



A TOUS LES ELEVES DE L'ECOLE

Aigle, le 18 janvier 2021

Mesdames, Messieurs,

La situation sanitaire n'est pas bonne. La nouvelle souche « anglaise » du coronavirus inquiète beaucoup nos autorités sanitaires car elle est très contagieuse. Actuellement, la fermeture des écoles n'est pas prévue : l'enseignement en présentiel peut – et doit – continuer et se dérouler dans les meilleures conditions possibles. C'est la raison pour laquelle **la direction de l'EPCA renforce dès aujourd'hui les mesures sanitaires mises en place.**

- Pour rappel, le port du **masque**, couvrant la bouche et le nez, est **obligatoire en tout temps** dans l'école et autour des bâtiments.
- La **consommation de boissons et de nourriture** est autorisée **uniquement si vous êtes assis à une table** (dans les couloirs, en classe).
- Le **traçage est obligatoire** à chaque fois que vous enlevez votre masque pour manger ou boire (durant les pauses du matin, de midi et de l'après-midi, durant les heures libres, etc.). Pour rappel, le traçage doit se faire au moment où la personne ôte son masque et non lorsqu'il le remet.
- Durant la pause de midi, les portes des salles de cours restent grandes ouvertes afin de faire circuler l'air. Dans la mesure du possible, il faut ouvrir les fenêtres en impostes.
- Fumer reste toléré aux abords des bâtiments, à deux conditions :
 - Les **fumeurs ne se tiennent pas sur les perrons** (marches d'escalier près des portes d'entrée) afin de garantir l'accès aux bâtiments).
 - La **distance interpersonnelle de 1m50 est strictement respectée.**

Les contrôles seront renforcés. La direction prononcera des sanctions telles que le renvoi au travail pour tout manquement constaté. Ce mail fait d'ailleurs office d'avertissement.

Vous l'aurez sans doute compris, ces mesures contraignantes n'ont pour but que celui de pouvoir maintenir le bon déroulement des cours à l'école et ainsi d'assurer votre formation dans les meilleures conditions possibles. Votre formation est notre priorité. **Les mesures décrites ci-dessus entre en vigueur immédiatement.**

Je profite de ce mail pour vous informer que le Conseil de direction effectuera une visite dans chaque classe afin de faire un état des lieux de vos possibilités techniques de suivre votre formation en cas de quarantaine ou d'isolement. L'apparition de la nouvelle souche du Coronavirus, plus contagieuse, nous fait dire qu'il est possible que le nombre de quarantaines augmente ces prochaines semaines, c'est la raison pour laquelle vous devez avoir la possibilité de suivre votre formation depuis chez vous.

Nous voulons ainsi savoir :

- Si vous avez un équipement informatique à la maison vous permettant d'accéder aux contenus Office et à la visioconférence (ordinateur, webcam, connexion internet)
- Si vous avez accès à cet équipement en tout temps ou pas
- Si vous pouvez emprunter du matériel en cas de besoin
- Si vous êtes en mesure de vous connecter à Office 365 sur l'ensemble de vos appareils.
- Si vous vous êtes inscrit.e au self-service (<https://selfservice.edu-vaud.ch>) permettant, en cas de perte, de récupérer votre mot de passe.

Enfin, je vous informe que, progressivement, les informations que vous recevez actuellement sur l'Agenda de Moodle seront publiées sur Teams. Vous devrez vous connecter à Office365, vous rendre dans l'Equipe de votre classe et consulter chaque canal. Les informations seront publiées sur le mur de publications et les éventuels documents seront disponibles dans l'onglet « fichiers ».

Nous espérons que ces mesures nous permettront de continuer d'avancer le plus sereinement possible dans cette année si particulière.

Je reste à disposition pour tout complément d'information et vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.



Antoine Oberholzer – directeur

Direction générale de l'enseignement postobligatoire

École professionnelle du Chablais - EPCA

Marronniers 3 - 1860 Aigle

www.epca.ch 77938